Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261005-S05-CC-121-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Mise en ligne le 08/10/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 121/2026
SÉANCE N° 05 DU 05 OCTOBRE 2026

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – 1ER ARRÊT DU PROJET DU PLH 2027-2032

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 29 septembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 22), Damien Richard, André Vigouroux, Patrick Péniguel, Olivier Richefou (jusqu'à 20 h 06), Jean-Marc Chanteau, Annette Chesnel, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan, Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthé-Lopez, Guéwen Douesneau, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie-Er-Rafiqi, Katy Lemoine, Nadège Davoust, Ingrid Walkowiak, Eric Paris, Geneviève Pham Sigmann, Louise Rebeyrolle-Rozel, Rihaoui Chanfi, Gilles Mézière, Agathe Laigle (jusqu'à 20 h 00), Fabien Guittois (jusqu'à 20 h 00), Stéphanie Hibon-Arthuis, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau, Patrick Pavard, Sophie Ferrié, David Moussay (jusqu'à 20 h 08), Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Eric Morand, Eric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde (jusqu'à 20 h 55), Murielle Mouloudj-Millet, Nelly Houssin, Louis Michel (jusqu'à 20 h 36), Olivier Barré, Benjamin Dugué, Sophie Chauvigné (jusqu'à 21 h 00) et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 09).

Étaient absents ou excusés
Jean-René Ladurée, Isabelle Jouault, Manel Bentefrit, Eric Guérin.

Étaient représentés
Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Valérie Melot-Raynal a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Echelard, Marie-Paule Phelippot a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Antoine Serrière a donné pouvoir à Damien Richard, Patrice Morin a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Eric Paris, Habib Bousbih a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Michel Neveu a donné pouvoir à Céline Loiseau, Jérôme Fortin a donné pouvoir à Louise Rebeyrolle-Rozel, Samia Soultani-Vigneron a donné pouvoir à Agathe Laigle, David Moussay a donné pouvoir à Vincent Paillard (à partir de 20 h 08), Pierre Besançon a donné pouvoir à Nelly Houssin, Louis Michel a donné pouvoir à Sylvie Ribault (à partir de 20 h 36).

Claire Le Cornec et Sébastien Destais ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 07 octobre 2026.

N° 121 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2026

PROGRAMME LOCALE DE L'HABITAT – 1ER ARRÊT DU PROJET DU PLH 2027-2032

Rapporteur : Corinne Gougeon

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH), notamment l'article 302-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 juin 2024 décidant d'engager la procédure de renouvellement de son 5ème PLH 2027-2032,

Considérant que le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui détaille l'ensemble de la politique locale de l'habitat pour une durée de 6 ans,

Que l'ensemble des documents produits pour le dépôt de ce 1er projet avec un Diagnostic, un Document d'Orientations et un Programme d'Actions territorial et thématique, sont joints à la présente délibération,

Que conformément au code de la construction et de l'habitation, le projet de PLH est maintenant prêt à être arrêté par le conseil communautaire et soumis à l'avis des 34 communes de l'intercommunalité qui disposeront d'un délai de 2 mois pour délibérer,

Après avis de la commission aménagement, habitat, mobilités, rénovation urbaine,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le conseil communautaire arrête le Programme Local de l'Habitat 2027-2032 tel qu'il figure en annexe de la présente délibération avec le diagnostic, le document d'orientations et le programme d'action territoriale et thématique.

Article 2
Le conseil communautaire autorise la création d'une AP/CP PLH2027-2032 à hauteur de 17,3 millions d'euros qui sera ajustée si nécessaire à l'arrêt définitif du PLH.

Article 3
Le conseil communautaire autorise à engager la procédure visant à l'adoption du PLH, qui prévoit notamment de solliciter l'avis des communes membres de Laval Agglomération. Elles disposent d'un délai de 2 mois pour donner leur avis à compter de la transmission du projet d'arrêt du PLH et, faute de réponse, leur avis est réputé favorable.

Article 4
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Article 5
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, huit conseillers communautaires s'étant abstenus (Olivier Richefou, Samia Soultani-Vigneron, Gilles Mézière, Agathe Laigle, Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis, Thomas Brisseau et Eric Lemoine).

Le Président,

Florian Bercault